



CM 2022-4

République Française
Département de Vaucluse

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT HIPPOLYTE LE GRAVEYRON

Séance du 11 octobre 2022

Le 11 octobre 2022 à 18h30, se sont réunis les membres du Conseil municipal, régulièrement convoqués, sous la présidence de monsieur André AIELLO, maire de la commune de Saint Hippolyte le Graveyron.

Étaient présents : André AIELLO, Jean-Marc PONS, Jean-François MÉDRAT, Vincent RAMADE, Anne-Marie FORESTIER, Cindy ARNAUD, Rémy FALQUE, Bernard REYMOND, Geneviève ROUVIER, Aurélien CABEZAS.

Étaient absents : Catherine AUTRIC, excusée.

Secrétaire de séance : Geneviève ROUVIER

Le quorum est atteint.

Ordre du jour :

1) Instauration des Indemnités Horaires pour Travaux Supplémentaires

Lors du dernier Conseil Municipal, il apparaissait important de délibérer sur les indemnités des heures supplémentaires effectuées par la secrétaire de mairie. Le projet de délibération a été présenté au Comité Technique du Centre de Gestion de la Fonction Publique 84 le 22 septembre 2022 ; le Comité Technique a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité d'instituer le régime des indemnités horaires pour travaux supplémentaires.

2) Fonds de concours voirie 2021-2022 / Attribution n°1

Au titre de la période 2021-2022, l'enveloppe maximum allouée par la CoVe à notre Commune sous forme de fonds de concours voirie s'élève à : 10 654 €. À ce jour, le montant de travaux facturés au service voirie de la CoVe est de 1 147,42 €. Le montant du fonds de concours voirie alloué par la CoVe sera voté le 12 octobre 2022.

Le Conseil Municipal sollicite à l'unanimité le versement de la CoVe d'un fonds de concours voirie d'un montant total de 1 147 € pour la période 2021-2022.

3) Fonds de concours annuel 2022

Par délibération n°110-22 du 27 juin 2022, la CoVe alloue à notre Commune sous forme de fonds de concours annuel 5 656 €. Il est demandé au Conseil Municipal de voter pour accepter ce fonds de concours annuel.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le versement par la CoVe à la commune d'un fonds de concours annuel d'un montant total de 5 656 € pour l'année 2022.

4) Mise en place de la nomenclature M57 à partir du 1^{er} janvier 2023

Destinée à être généralisée, la nomenclature M57 deviendra le référentiel de droit commun de toutes les collectivités locales d'ici au 1^{er} janvier 2024. En application de l'article 106 III de la loi n °2015-9941 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent, par délibération de l'assemblée délibérante, choisir d'adopter le cadre fixant les règles budgétaires et comptables M57 applicables aux métropoles avant le 1^{er} janvier 2024.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable de la M57, pour le Budget principal de la commune de Saint Hippolyte le Graveyron à compter du 1^{er} janvier 2023. La commune opte pour le recours à la nomenclature M57 abrégée.

5) Création du Comité Consultatif pour les Marchés À Procédures Adaptées (MAPA) et désignation des membres

Il est proposé de créer un Comité Consultatif MAPA afin d'assister le Maire dans l'analyse des candidatures et l'examen des offres pour tous les marchés publics passés en procédure adaptées : travaux, fournitures ou services.

	Titulaires	Suppléants
Membres élus du Conseil Municipal	- Geneviève ROUVIER - Anne-Marie FORESTIER - Aurélien CABEZAS - Vincent RAMADE	- Bernard REYMOND - Rémy FALQUE - Cindy ARNAUD - Jean-François MEDRAT

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la création d'un Comité Consultatif MAPA pour tous les marchés et autorise monsieur le Maire à prendre des décisions pour convoquer

aux réunions de ce Comité Consultatif MAPA des personnes externes au Conseil Municipal dans le but d'aider à la sélection des candidats.

6) Taux de reversement de la taxe d'aménagement à la CoVe

Depuis le 1^{er} janvier 2022, l'article 109 de la loi de finances pour 2022 a rendu obligatoire le reversement total ou partiel de la part communale de la taxe d'aménagement à l'EPCI compte tenu des charges d'équipement publics assumés par ce dernier sur le territoire communal. En sachant qu'il n'y a pas eu de recette de taxe d'aménagement depuis plusieurs années, la commune de Saint Hippolyte le Graveyron s'engage donc à reverser le minimum fixé par la CoVe en ce qui concerne la recette de taxe d'aménagement qu'elle pourrait percevoir pour l'année 2022. Le vote de la CoVe pour décider de ce montant doit se faire d'ici le 31 décembre 2022.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité que le reversement partiel de la part communale de la taxe d'aménagement à la CoVe corresponde au minimum fixé par délibération du Conseil Communautaire de la CoVe.

7) Remboursement de frais liés à la participation au Congrès des Maires 2022

Le Congrès des Maires 2022 se déroule à Paris du 22 au 24 novembre. Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal si les frais de déplacement et de logement peuvent être remboursés par la commune.

Le Conseil Municipal approuve la prise en charge des frais de déplacement et de logement de monsieur le Maire pour le Congrès des Maires 2022.

8) Demande de subvention auprès du Département de Vaucluse au titre du Contrat Départemental de Solidarité Territoriale - 2020-2022 / Avenant n°2

Après la tempête de septembre, le pin centenaire devant la mairie s'est vrillé. La mairie doit procéder à son dessouchage et devra remettre en état le parvis de la mairie. Nous profiterons de ces travaux pour végétaliser les abords de la mairie. De plus, certaines opérations d'investissement, comme le passage à la M57, peuvent faire l'objet d'une demande de subvention.

Le Conseil Municipal sollicite le concours financier du Département de Vaucluse dans le cadre d'un avenant n°2 au Contrat Départemental de Solidarité Territoriale (CDST) 2020-2022.

9) Décision modificative n°1

Dans le cadre de l'exécution budgétaire de l'exercice en cours, il est apparu nécessaire de procéder à des ajustements de crédits entre les différents chapitres du budget principal en section d'investissement comme suit :

SECTION D'INVESTISSEMENT			
Chapitre	Montant des crédits ouverts avant DM	Décision modificative	Montant des crédits ouverts après DM
20 Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	65 000 €	- 9 931,44 €	55 068,56 €
21 Immobilisations corporelles	123 200 €	+ 9 931,44 €	133 131,44 €

Le Conseil Municipal approuve les modifications budgétaires ci-dessus énoncées et modifie le Budget Primitif 2022 en conséquence.

10) Questions diverses

La publication de l'Avis d'Appel Public à la Concurrence pour la création du Bistrot Communal a été déposée en ligne sur le site e-marchepublics.fr et également dans le journal Les Publications Commerciales. La date limite des candidatures est fixée au lundi 17 octobre 2022.

Afin de remettre en place des conteneurs dans la commune, à la demande de la CoVe, pour revenir à un système de collecte mutualisé et arrêter le système de collecte « au-porte-à-porte », monsieur le Maire propose de placer des conteneurs derrière la mairie et sur des parcelles actuellement inoccupées. Le Conseil Municipal se prononce en faveur du lancement des démarches pour récupérer ces parcelles et créer deux aires de collecte des déchets.

Monsieur le Maire a approuvé l'achat de balais pour nettoyer les chemins de la commune à monsieur Jean-Yves SERRES après les pluies diluviennes du mois de septembre ; ces balais servant uniquement au nettoyage de la commune, monsieur le Maire s'est engagé à l'indemniser pour cet achat.

Le tournage d'un film a eu lieu sur la commune de Caromb et une scène a été tournée à Saint Hippolyte le Graveyron : le film devrait sortir en 2023 au cinéma.

Le pin devant la Mairie s'est fendu peu après la Saint Hippolyte, il a fallu couper une branche qui avait vrillé avec la tempête. Cependant, l'état de l'arbre ne présage rien de bon : il faudra couper l'arbre en entier afin de ne pas prendre de risque qu'il tombe sur la mairie.

Le Parc Naturel Régional du Mont Ventoux a reçu le Parc Naturel Régional du Pilat à Saint Hippolyte le Graveyron le 23 septembre dernier. La journée était basée sur l'échange d'expérience entre les parcs.

En ce qui concerne la future licence IV du bistrot communal, monsieur le Maire a pris rendez-vous pour faire la formation nécessaire à la délivrance de l'autorisation ; selon la délibération n°2022-5 du 1^{er} avril 2022, le remboursement de cette formation se fera prochainement.

Les travaux d'enfouissement chemin du Long Serre sont enfin fini : les travaux de fibres et télécom vont pouvoir reprendre.

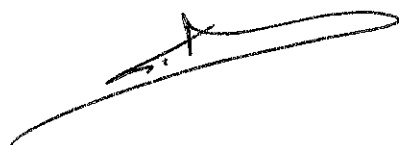
Une demande de reconnaissance de la commune en état de catastrophe naturelle due à la sécheresse va être demandée par la mairie aux services de l'État. Toute personne constatant des dégâts tels que des fissures peut faire un dépôt en mairie d'une lettre et de photos pour appuyer cette reconnaissance.

La fête des vins nouveaux aura lieu le samedi 19 novembre 2022. Le comité des fêtes s'occupe de la préparation de l'apéritif et de convier les divers producteurs locaux.

Le traditionnel goûté des anciens sera, cette année encore, remplacé par la livraison d'un colis pour éviter la propagation des virus mais conserver tout de même un lien entre le Conseil Municipal et les habitants. Lors d'une prochaine réunion, le comité des fêtes choisira le contenu du colis.

La séance est levée à 20h20.

La secrétaire de séance,
Geneviève ROUVIER



Le Maire,
André AIELLO

